



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MAI 2025

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le

ID : 028-200084531-20250505-DELIB1_05052025-DE



Date de transmission de la convocation 30 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq du mois de mai, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 ^{er} adjointe	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint		X	Pouvoir à Nadège LE BAIL
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjointe	X		
ENEULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint Maire délégué de Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau		X	
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal		X	Pouvoir à Didier LETANG
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	Pouvoir à Francis DE KONINCK
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
Francis DE KONINCK a été nommé secrétaire de séance.

MODIFICATION DÉLIBÉRATION VENTE LOTS LOTISSEMENT DE LA MAÇONNERIE (Délibération n°1-05/05/2025)

Stéphane COURPOTIN expose que le cabinet HERMAND a procédé au bornage définitif du lotissement de « La Maçonnerie » tranche 2. Celui-ci fait apparaître quelques écarts de surface des lots avec le bornage provisoire. Il convient donc de mettre en adéquation les surfaces figurant sur la délibération du 13 novembre 2024, délibération n° 2-13/11/2024, autorisant la vente des 17 lots du lotissement de la « Maçonnerie » tranche 2, et le bornage définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour signer les actes de vente à intervenir en l'étude Actaperche à Nogent-le-Rotrou concernant cette opération ;
- Dit que le tableau et les prix ci-dessous viennent remplacer ceux figurant sur la délibération 2-13/11/2025 :

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le

ID : 028-200084531-20250505-DELIB1_05052025-DE



N° DE LOT	Bornage provisoire	Bornage définitif	PRIX HT	PRIX TTC
	Surface en m ²			
18	591	560	35 571,20 €	42 683,20 €
19	452	435	27 631,20 €	33 155,70 €
20	607	604	38 366,08 €	46 036,88 €
21	452	451	28 647,52 €	34 375,22 €
22	602	603	38 302,56 €	45 960,66 €
23	461	461	29 282,72 €	35 137,42 €
24	590	591	37 540,32 €	45 046,02 €
25	470	471	29 917,92 €	35 899,62 €
26	594	594	37 730,88 €	45 274,68 €
27	470	471	29 917,92 €	35 899,62 €
28	596	597	37 921,44 €	45 503,34 €
29	470	471	29 917,92 €	35 899,62 €
30	553	554	35 190,08 €	42 225,88 €
31	466	467	29 663,84 €	35 594,74 €
32	560	558	35 444,16 €	42 530,76 €
33	617	611	38 810,72 €	46 570,42 €
34	618	609	38 683,68 €	46 417,98 €

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 14/05/2025
et de la publication le 15/05/2025
Fait à ARCISSES, le 14/05/2025

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

